

## Note n° 34 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 13 septembre 2017

### Décision du « groupe des 9 » le 11 septembre

Le « groupe des 9 » organisations de retraité-e-s, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA Ensemble & solidaires, s'est rencontré le lundi 11 septembre 2017.

**Demande de rencontre à Macron**, adressée par courrier le 25 juillet : Macron a refusé de nous recevoir et nous a renvoyés à la Ministre de la Santé. Nous irons la voir pour les questions la concernant, mais il est **décidé de mener une campagne publique** dénonçant la forte agressivité répétée de Macron contre les retraité-e-s et son refus de recevoir les 9 organisations représentant 16 millions de retraité-e-s : pétition via les réseaux sociaux ; neuf courriers fermes de chaque organisation à Macron ; lettre ouverte à Macron dénonçant son mépris envers nous et rappelant nos revendications, envoyée à la presse, qui semble se faire de plus en plus l'écho du mauvais traitement des retraité-e-s.

**Actions du 28 septembre** : une conférence de presse nationale le 28 à 11 h, dans les locaux de la CGT, fera part de la synthèse en 5 pages des réponses au questionnaire aux retraité-e-s, qui sera envoyée aux responsables des départements pour informer la presse régionale.

**Des actions se préparent partout avec des idées à partager :**

- **Un lâcher de ballons**, annoncé à l'avance, sera visible par Macron qui refuse de nous voir.
- **Une fanfare populaire** incite les passants à s'arrêter et regarder.
- **Le ras-le-bol des rencontres avec les député-e-s disparaît** avec le fort renouvellement lors des dernières élections législatives ; les premiers député-e-s « En marche » contactés ont fait preuve de propos affligeants.
- **Plusieurs départements organisent un mini colloque** à l'image de celui tenu nationalement au CESE. La généralisation de ces colloques est souhaitable.

**Le courrier aux associations** Emmaüs, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Petits Frères des Pauvres, Restos du Cœur, envoyé le 4 septembre, leur demande si elles constatent :

- un recul, un maintien ou un développement du bénévolat vers leur association, particulièrement de la part de personnes retraitées,
- une augmentation de la part des personnes retraitées parmi leurs bénéficiaires.

Nous attendons leurs réponses et souhaitons les informer régulièrement.

**Rencontre avec Fragonard**, responsable du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. Il a mis en place la première (et seule pour le moment) commission de cette instance, chargée de faire entrer le privé dans le financement de la perte d'autonomie. **Nos organisations ont refusé d'y participer** en expliquant pourquoi. **Nous avons déposé des amendements** au dossier « *La prise en charge financière des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants* » ... qui ont motivé cette rencontre et qui seront diffusés à tous les membres et feront trace... Fragonard comprend notre farouche opposition au privé et reconnaît le très faible poids des syndicats dans le Haut Conseil. Il a annoncé, pour le 12 octobre, un travail sur les aidants à partir d'un dossier qui sera envoyé le 22 septembre.

Il a précisé le principe des financements de la perte d'autonomie, « *ne pas dégager de moyens supplémentaires, sauf par des prélèvements supplémentaires* ». **A notre volonté de satisfaire les besoins, il répond** qu'il faudrait « *tripler la CASA, augmenter les droits de succession et instaurer une 2<sup>e</sup> journée de solidarité...* ».

**Prise en charge de l'aide d'autonomie à 100 % par la sécu, oui, mais...** Un échange a montré que toutes les organisations réfléchissent :

- Évidemment oui pour la santé et la maladie, mais pour le logement, l'aide-ménagère, la nourriture... en Ehpad et à domicile ?
- Le 100 % sécu signifie la fin de l'APA et des missions des départements ?
- Faut-il tout financer ou fixer un plafond raisonnable ? Prendre en compte les revenus ?
- Quelles ressources supplémentaires couvriraient les prises en charge ?

N'hésitez pas à donner votre avis ; le CA UNIRS du 18 septembre en discutera.

**Prochaine réunion** : jeudi 21 à la FSU à 9 h 30, avec un point sur le financement de la perte d'autonomie.

**Toutes et tous dans la rue le 28 septembre, contre la baisse des revenus et tout le reste !**

## Information des Solidaires départementaux

**Solidaires 27-76 Haute Normandie** : l'inter-organisations prépare une manifestation au Havre et à Rouen le 28 septembre. Celle de Rouen se terminera à la préfecture où une délégation sera reçue par le cabinet de la préfète. Elle prépare aussi un colloque pour le 16 octobre sur la place des retraité-e-s dans la société avec Gérard Gourguechon.

**Solidaires 85 Vendée** : pour le 28, Solidaires proposera à l'inter-organisation le dépôt de nos revendications auprès des député-e-s et une action symbolique et visuelle. Dans le 85, les Ehpad perdent 200 millions d'euros par an à cause de la réforme de la tarification, ce qui suscite un transfert massif des ressources du public sur le privé. Les tarifs mensuels vont de 1 300 à 4 000 €. Les conditions de prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont déjà dramatiques, avec 1 aide-soignante pour 12 résident-e-s. L'extension de la télémédecine ne répond pas à tout.

### Augmentation de la CSG

Le gouvernement a annoncé que les personnes retraitées qu'il dit « aisées », ce qui pour lui signifie toucher une pension supérieure à 1 200 € par mois, verront au 1<sup>er</sup> janvier 2018 leur taux de CSG passer de 6,6 à 8,3 %, soit une perte de pouvoir d'achat de 244,80 € par an à 1 200 €, davantage au-delà. Il prétend que seulement 60 % des retraité-e-s seront touchés.

**Conscient de la forte grogne des retraité-e-s, le gouvernement tente de désamorcer :**

- **Il avance une compensation** par la future suppression de la taxe d'habitation, mais c'est impossible à calculer compte-tenu des diverses politiques fiscales des municipalités... et cela ne concerne pas les 60 % de retraité-e-s « aisé-e-s », qui continueront à la payer, ni les 80 % des ménages les plus démunis qui ne la paient pas.

YES WE CANNE



- **Il tempère** en ne mettant plus en avant 1 200 € mais 1 350, en tenant compte de l'abattement fiscal pour les plus de 65 ans... qui ne concerne pas totalement les personnes ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 14 750 €, et pas du tout celles au-dessus de 23 760 €.

- **Il promet** que la hausse de la CSG sera entièrement déductible de l'assiette retenue pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

- **Mais il assume totalement** de faire payer les « riches » : « les 60 % de retraités aisés paieront la hausse de la CSG sans suppression de la taxe d'habitation au nom du principe de redistribution qui préside à cette réforme »... Pendant le même temps, il poursuit sa politique de cadeaux aux très, très riches : baisse de l'impôt sur les sociétés, fixation à 30 % du taux de l'impôt sur le revenu pour les actions et obligations (ce qui évitera aux plus riches la progressivité de l'impôt sur le revenu), suppression des portefeuilles boursiers de la taxation à l'impôt sur la fortune, etc.

**Les gouvernements ont l'habitude des inégalités fiscales** : en 2015 il a modifié les critères d'attribution du taux réduit de CSG qui a fait 400 000 perdants, les personnes ayant 900 € par mois.

**Ce que le gouvernement ne dit pas, c'est que cette hausse peut concerner les pensions de 900 € par mois et même moins.** Sont concernés aussi les deux membres d'un couple qui paient la CSG de 6,6 %, en déclarant à deux un revenu fiscal de référence de 22 051 € par an, avec 2 pensions mensuelles de 2 042 €. Ils paient tous les deux, qu'ils aient la même pension de 1 021 €, ou des pensions différentes, comme 900 et 1 142 € !

### Les directeurs d'EHPAD réagissent

La FNADEPA, qui regroupe les directeurs d'établissements de personnes âgées, a signé une lettre ouverte pour dénoncer les conditions de travail du personnel, qui pèsent aussi sur les résidents. **Les mots utilisés montrent l'exaspération** : « nous sommes au bout de ce qu'il est possible d'accepter... » ; « après avoir trop souvent tiré la sonnette d'alarme, nous clamons notre désarroi et celui du personnel face au manque de moyens humains et l'augmentation des cadences » ; « au final, c'est bien le résident qui en pâtit » ; « nous soulevons la question de l'humanité en Ehpad »... La fin des contrats aidés en Ehpad ajoute aux inquiétudes, les « met en danger ».

**Les nouvelles modalités de tarification de la perte d'autonomie provoquent la colère**, car elles mettent en cause la viabilité économique des maisons de retraite. « Certains départements ont refusé d'appliquer ce texte mettant en danger leurs établissements ».

La FNADEPA réclame « un minimum de reconnaissance » de la part de ceux qui « ignorent leurs courriers ».

**Verra-t-on les résidents des Ehpad lancer une pétition pour dénoncer leurs conditions de vie ?**

### Retraité-e-s en attente de pension

**Le Nord et la Picardie avaient fait connaître en 2014 le scandale** des 6 000 retards d'ouverture des droits à la retraite provoqués par les baisses d'effectifs de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse). Au-delà d'un renfort temporaire des effectifs et des effets d'annonce du gouvernement, le problème de fond persiste et **les retards concernent maintenant la région parisienne** où des dizaines de milliers de dossiers laissent parfois des retraité-e-s plusieurs mois sans ressource.

**Le directeur de la Cnav a dû le reconnaître** : « on a un certain nombre de caisses, dont celle d'Île-de-France, en tension forte depuis le mois de janvier ». Il constate que le nombre de dossiers à traiter augmente, de 8 500 à 10 000 par mois, ce qu'il n'explique pas.

**Les organisations syndicales de la Cnav accusent les baisses d'effectifs** constantes, renégociées tous les quatre ans : 730 postes supprimés depuis 2014 ; perte de l'équivalent de deux caisses régionales complètes en 10 ans ; passage en vingt ans de 170 points d'accueil dans la région à 31 agences. Cela ne sera pas corrigé par les heures supplémentaires et le fait de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » par des renforts temporaires là où ça va le plus mal.